



BILAN DE L'ACTION DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) RETOUR D'EXPÉRIENCE DES INSPECTIONS 2024 - 2025

Editorial

Au cours des années 2024 et 2025, l'inspection des installations classées a conduit en Normandie une action ciblée de contrôle du suivi des installations électriques sur un nombre significatif de sites industriels. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de vigilance accrue face aux risques d'incendie et d'explosion, dont l'origine électrique demeure l'une des causes récurrentes dans le secteur industriel.

Les inspections menées confirment que, dans la grande majorité des cas, les exploitants procèdent bien aux vérifications périodiques réglementaires de leurs installations électriques. Toutefois, ces contrôles ne garantissent pas toujours une maîtrise complète du risque. Des écarts persistent, en particulier lorsque le périmètre de vérification est incomplet, que les non-conformités identifiées ne sont pas hiérarchisées, ou que les actions correctives tardent à être mises en œuvre.

Cette action de contrôle se veut avant tout préventive. En renforçant l'appropriation des enjeux liés au risque électrique et en favorisant une meilleure anticipation des non-conformités, elle contribue à réduire durablement les risques pour les personnes, les biens et l'environnement.

Ce bilan consolidé sur deux années met en évidence des marges de progrès importantes mais également une dynamique d'amélioration engagée sur certains sites, notamment à la suite des premières actions de sensibilisation conduites en 2024. L'objectif de cette plaquette est de partager les principaux enseignements de cette action de contrôle, d'alerter sur les points de vigilance majeurs et d'accompagner les exploitants dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité de leurs installations.

L'action se poursuit en 2026 dans le cadre d'une action nationale de l'inspection sur le risque d'explosion associé à la présence d'une atmosphère explosive (ATEX).

*La directrice régionale adjointe
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie
Sandrine PIVARD*

Chiffres clés de l'action 2024-2025

Indicateur	2024	2025	Total/tendance
Sites inspectés	105	71	176 sites
Points de contrôle examinés	535	302	837 points
Points avec suites	56,60 %	62,60 %	↗ augmentation
Proposition de mise en demeure	7,60 %	14,40 %	10 % au total

La majorité des suites demeure corrective et proportionnée - Les mesures coercitives restent ciblées et concernent des situations présentant des écarts significatifs ou persistants.

Précisions complémentaires

✗ **Point négatif : Dégradation apparente en 2025**, qui traduit un meilleur ciblage suite au retour d'expérience 2024 sur des sites à enjeux.

✓ **Point positif : 14 sites contrôlés à la fois en 2024 et en 2025**. Pour ces sites suivis sur deux années consécutives, les inspections montrent une amélioration dans la gestion du risque électrique, avec des plans d'action mieux formalisés et une meilleure anticipation des écarts, traduisant une dynamique d'amélioration continue.



Principaux constats issus des inspections

Les constats ci-après sont classés par ordre décroissant de fréquence, sur la base des inspections réalisées en 2024 et 2025. Ils confirment et complètent les enseignements du [bilan établi mi-2024](#).

1. Limites d'intervention lors des vérifications électriques [80 % des sites contrôlés ont fait l'objet de demandes d'actions correctives]

Constats observés sur une très large majorité des sites inspectés :

- vérifications partielles liées à l'inaccessibilité de certains équipements,
- absence ou incomplétude de l'inventaire des matériels électriques,
- documents non transmis au vérificateur.

→ **C'est le premier facteur limitant l'efficacité des vérifications électriques, fortement lié à la préparation de l'inspection et à l'accompagnement du contrôleur*. Ces limites réduisent l'exhaustivité du contrôle et peuvent masquer des situations à risque.**

2. Non-conformités électriques insuffisamment traitées [75 % des sites contrôlés ont fait l'objet de demandes d'actions correctives] :

- non-conformités anciennes encore présentes lors des inspections,
- absence de hiérarchisation des écarts,
- plans d'action incomplets ou sans échéancier.

→ **Dans plusieurs cas, des non-conformités présentant un risque d'incendie ne faisaient pas l'objet d'actions correctives effectives.**

3. Prévention du risque incendie d'origine électrique [70 % des sites contrôlés ont fait l'objet de demandes d'actions correctives] :

- défauts de maintenance,
- absence de mesures compensatoires temporaires,
- certaines situations méritent des contrôles complémentaires (ex. thermographie).

→ **Environ 1 site sur 10 présentant un risque d'incendie identifié ne disposait pas d'un plan d'action adapté.**

4. Risque ATEX (atmosphères explosives) [65 % des sites contrôlés ont fait l'objet de demandes d'actions correctives mais tous les sites n'ont pas fait l'objet de contrôle sur ce thème] :

- absence ou non-mise à jour du Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE),
- zonages ATEX non clairement identifiés ou non transmis,
- matériel électrique inadapté au zonage.

→ **Un risque majeur nécessitant une approche globale et anticipée. Le pourcentage de demandes d'actions correctives pour les sites concernés par ce risque est important.**

* Organisme de contrôle en charge des vérifications réglementaires obligatoires

Problématiques identifiées et impacts potentiels

Problématiques transversales :

- pilotage insuffisant du suivi des vérifications électriques,
- approche parfois trop formelle du contrôle réglementaire,
- manque d'anticipation lors des modifications d'installations.

Impacts potentiels :

- augmentation du risque d'incendie ou d'explosion,
- mise en danger des travailleurs et des intervenants extérieurs,
- dommages matériels importants et pertes d'exploitation,
- conséquences environnementales et économiques.

Les retours d'expérience d'accidents industriels récents rappellent que des défauts électriques, parfois connus, peuvent être à l'origine de sinistres majeurs.

Recommandations pour les industriels

Étape 1 – Préparer efficacement les vérifications

Mettre à jour l'inventaire des installations électriques, identifier les équipements à contrôler et rassembler l'ensemble des documents nécessaires afin de garantir une vérification électrique exhaustive. **Une préparation en amont avec le contrôleur permet d'anticiper les contraintes d'exploitation et intégrer les limites d'intervention.**

Étape 2 – Réaliser des contrôles complets et adaptés

Planifier les vérifications en tenant compte des contraintes d'exploitation et programmer, si nécessaire, certains contrôles lors des arrêts techniques. **L'accompagnement du contrôleur sur le site facilite la compréhension des installations et permet, dans certains cas, de lever immédiatement des non-conformités simples.**

Étape 3 – Hiérarchiser et piloter les non-conformités

Classer les écarts selon leur niveau de risque, définir un plan d'action avec échéancier et assurer une traçabilité des actions engagées.

Étape 4 – S'assurer de la conformité ATEX

Accorder une priorité aux risques d'incendie et d'ATEX, mettre à jour le DRPCE et vérifier l'adéquation du matériel électrique aux zonages.

Étape 5 – Renforcer la prévention des risques majeurs

S'appuyer, lorsque c'est pertinent, sur des outils complémentaires (rapport Q18, thermographie infrarouge pex.) pour mieux prioriser les actions.

MESSAGE CLÉ

La maîtrise du risque électrique repose autant sur la qualité des vérifications que sur le suivi rigoureux des actions correctives. Une approche anticipée et structurée est essentielle pour prévenir les accidents industriels.